

Relations Nord-Sud

Une autre question à propos de laquelle le gouvernement devra modifier totalement son attitude est la façon dont les traités sont négociés, ratifiés et appliqués. Il me semble que les négociations se ressemblent pas mal partout dans le monde. Les mesures de ratification varient parfois de parlement à congrès, de parlement à assemblée et d'un parlement à l'autre. La ratification de l'accord sur les pêches de la côte est aurait dû être approuvée, disons, à la suite d'un débat à la Chambre, procédure qui devrait être prévue au Règlement de la Chambre. Le gouvernement n'a pas demandé au comité permanent de la procédure et de l'organisation d'examiner ces questions. Il pourrait y avoir un article du Règlement qui en prévoit l'étude et régisse la longueur du débat en fonction de l'importance de l'affaire. L'accord sur les pêches de la côte est aurait dû être débattu et pesé à la Chambre au lieu d'être simplement ratifié par décret gouvernemental.

Une voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il ne fait aucun doute que la ratification est un acte administratif au sein du système parlementaire. Les traités entrent en vigueur, s'il y a lieu, par mesure législative, et cela est bien. Toutefois, la procédure de ratification laisse à désirer pour ce qui est de nos relations extérieures en général, de même que de nos relations bilatérales avec les États-Unis et, ajouterai-je, d'autres pays. Les accords multilatéraux pourraient aussi faire l'objet d'un débat avant leur ratification. S'il s'agit d'un accord assez important, on devrait le mettre aux voix, et si le gouvernement n'obtenait pas une majorité, je pense alors qu'il pourrait bien se voir dans l'obligation de prendre une décision. Devrait-il manquer à son engagement ou démissionner? Je pense que ces questions méritent d'être étudiées soigneusement au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour ce qui est de nos relations internationales, relations que mon collègue d'en face qui ricane ne rattache manifestement pas à ce débat.

La deuxième question dont je voulais parler, monsieur l'Orateur, concerne—je viens d'entendre une espèce de murmure là-bas m'invitant à dire quelque chose de neuf. Cette nouvelle idée l'a probablement frappé si durement entre les deux yeux qu'il en est encore abasourdi. Il se conforme si servilement aux déclarations de son gouvernement qu'il n'a jamais pensé qu'il pourrait y avoir un point de vue différent.

M. Caccia: Prenez une gorgée d'eau.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): L'autre aspect de la politique étrangère dont il est question dans le texte de la motion mais qu'on a passé sous silence est le refus de dire la vérité et d'assurer aux Canadiens que tout le nécessaire a été fait pour contrer comme il se doit la menace que fait peser le communisme soviétique par ses tentatives pour infiltrer notre système de gouvernement. A cela vient s'ajouter, naturellement, la menace que fait peser ce même pays sur le tiers monde. Si jamais nous avons été conscients de cette menace, ce n'est que de façon marginale.

Vous semblez mal à l'aise dans votre fauteuil, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que mon temps de parole est écoulé ou sur le point de l'être?

M. l'Orateur adjoint: Le député a encore une minute.

● (2150)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): A ce sujet, je recommande à tous ceux qui m'écoutent la lecture de deux livres qui expliquent ces questions en détail et qui me donne raison de m'inquiéter de la disparition de certains documents des dossiers gouvernementaux. Le premier, de V. Sakharov et Tosi, s'intitule «High Treason» et le second, de Claire Sterling, s'intitule «The Terror Network». Ces deux livres révèlent avec lucidité—ce qui ne manque pas d'effrayer—les risques d'infiltration qu'au pays, d'une façon ou d'un autre, nous avons décidé de négliger.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord commenter les remarques du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Il devrait savoir qu'en vertu du procès-verbal du 6 décembre 1968,

En tout, 25 jours répartis au cours de la session, seraient mis à la disposition de l'Opposition. Il y aurait cinq de ces jours avant le 10 décembre, sept avant le 26 mars et 13 avant le 30 juin. Ces jours-là, l'Opposition serait libre d'aborder les sujets de son choix, du moment qu'ils seraient de la compétence du Parlement, y compris la question...

Si le député avait été sérieux, il aurait convaincu son parti ou le Parlement de choisir l'une de ces 25 journées. Si l'opposition voulait vraiment discuter des affaires extérieures, elle avait les 13 dernières années à sa disposition.

Je suis président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Si nous avons passé sous silence certains sujets dont le député de Victoria (M. McKinnon) aurait voulu que nous discutions, il aurait dû nous le dire. Il fait partie du comité directeur. Je n'ai jamais refusé aucune de ses requêtes. Il n'avait qu'à demander que l'on fasse comparaître les témoins qui l'intéressaient et c'est avec plaisir que j'aurais accédé à sa demande. Peut-être trouve-t-il maintenant beaucoup de vertus au Sénat; peut-être aspire-t-il à y être nommé. Je le recommanderais avec grand plaisir.

Je m'étonne que le député ait pu parler pendant 30 minutes et effleurer seulement les sujets qui auraient dû être abordés aujourd'hui tel que celui du droit de la mer. Il n'y a fait seulement qu'allusion. J'aurais voulu en entendre parler car c'est un sujet très important du point de vue canadien, du point de vue de la sécurité de l'Occident mais qui plus est, cela aurait permis d'effectuer un partage plus équitable des richesses et ressources mondiales au profit du Tiers monde. Il est regrettable que les États-Unis se soient retirés au dernier moment. Mais nous espérons encore comme le député qu'après avoir réévalué leur position sur le droit de la mer, les États-Unis décideront d'y participer.

Le député aurait pu parler des relations Canado-américaines car elles constituent aussi une question très importante. Nous savons que le nombre annuel des visiteurs entre nos deux pays s'élève à 60 millions de personnes. Il n'a pas abordé cette question. Il aurait pu parler du Canada.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pourquoi ne l'avez-vous pas fait vous-même?